

PAR COURRIEL

Québec, le 28 septembre 2020

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : °122064

[REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents qui visait à obtenir :

« ... copie de l'attestation de classification du gîte touristique « Le Milton Place » situé au 89 rue Milton, Montréal. Le numéro d'établissement du gîte est le 298817. »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient le document présentant les renseignements recherchés. Vous trouverez ce dernier en pièce jointe.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/fd

p.j. Résultat de classification – Établissement 298817
Avis de recours

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.
1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 24 février 2020

LE MILTON PLACE
MONSIEUR RAZAVI KAYHAN

Art. 54

Objet: Résultat de classification — Établissement 298817

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la fiche-résultat de la visite de classification de votre établissement. Votre établissement est classé **2 soleils**.

Vous pouvez interjeter appel de ce résultat dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous pouvez demander la marche à suivre à votre agent ou la consulter dans la zone réservée aux exploitants du www.citq.info.

Nous vous rappelons que pour vous prévaloir de la possibilité d'en appeler du résultat, vous ne devez avoir apporté aucune modification, amélioration ou rénovation tant que nous n'aurons pas effectué de contre-visite de votre établissement.

Pour toute information relative aux résultats, veuillez communiquer avec Marilyne Bernasconi, au poste 237. La CITQ offre également des services à valeur ajoutée, comme des lettres de détails, des visites intérimaires ou des visites de scénarisation. Veuillez-vous adresser à votre agent.

Si votre classement demeure le même et qu'il n'y a pas de modification au nom de votre établissement, votre panonceau, tenant lieu d'attestation ministérielle, demeure valide et doit continuer d'être affiché à la vue du public. Sinon, un nouveau panonceau vous sera transmis. Si votre établissement est visité pour la première fois, vous devrez afficher le panonceau qui vous sera transmis prochainement à la vue du public. La prochaine visite de classification aura lieu moins de deux ans après la date de la présente visite.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jocelyn Dessureault
p.j.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

RÉSULTAT DE VISITE — GÎTE

Nom de l'établissement:
Adresse de l'établissement:
Numéro de l'établissement:
Nombre d'unités:

LE MILTON PLACE
89, rue Milton, Montréal (Québec) H2X 1V2
298817
5

CLASSEMENT

2 soleils

SECTIONS	NIVEAU SECTIONS
SECTION 1 : LES CHAMBRES	2
SECTION 2 : LE PETIT-DÉJEUNER	2
SECTION 3 : LES SALLES DE BAINS	1
SECTION 4 : L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET SON ENVIRONNEMENT	2
SECTION 5 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET LES SERVICES	3

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • Aucuns frais : 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

February 24, 2020

LE MILTON PLACE
MR. RAZAVI KAYHAN

Art. 54

Subject: Classification results — Establishment No. 298817

Dear Sir,

We are enclosing the score sheet for the classification visit of your establishment. Your establishment received a classification of **2 suns**.

Note that you can appeal these results within 30 days from the date of this letter. You can ask your agent how to proceed, or consult the procedure in the operators-only section of www.citq.info.

Remember that if you wish to file an appeal, you may not make any changes, improvements or renovations until we have conducted a confirmation visit of your establishment.

For any questions about your results, please contact Marilyn Bernasconi, ext. 237. The CITQ also offers value-added services, like detail letters, interim visits and planning visits. Ask your agent for more information.

If your classification has remained the same and there are no change in the name of your establishment, your sign, which constitutes a ministerial attestation, remains valid and must continue to be posted in a conspicuous location. Otherwise, a new sign will be sent to you. If this was the first classification visit for your establishment, you will receive a sign shortly and you must post it in a conspicuous location. The next classification visit will be within two years of this one.

Yours truly

RESULT OF VISIT - BED AND BREAKFAST ESTABLISHMENT

Establishment name: LE MILTON PLACE
Establishment address: 89, rue Milton, Montréal (Québec) H2X 1V2
Establishment No.: 298817
Number of units: 5

CLASSIFICATION

2 suns

SECTION	SECTION LEVEL
SECTION 1 : BEDROOMS	2
SECTION 2 : BREAKFAST	2
SECTION 3 : BATHROOMS	1
SECTION 4 : EXTERIOR OF HOUSE AND SURROUNDINGS	2
SECTION 5 : INTERIOR AND SERVICES	3

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).